

**Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure**

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce 4 juin 2025 à 19h00.

Sont présents :

Siège n° 1 : Joanne Ross
Siège n° 2 : Lida Francoeur
Siège n° 3 : Guy Dubois
Siège n° 4 : Tracy Major
Siège n° 5 : Gisèle Delarosbil
Siège n° 6 : Élisabeth Thériault

Tous conseillers et tous présents, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assiste également à la séance: Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière, Nancy Castilloux, adjointe administrative et Jean-Bertrand Molloy, inspecteur en urbanisme.

072-2025

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

073-2025

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2025

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les minutes du 7 mai 2025 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

074-2025

COMPTES

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes au montant de 13 017,95 \$ pour le mois de mai 2025 soient acceptés et que la directrice générale soit autorisée à les payer.

Je soussignée, Sonia Aspirot DG – Greffière trésorière certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sonia Aspirot DG – Greffière-trésorière

075-2025

DON

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyé par Élizabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité fasse le don suivant :

Tournoi de balle-molle de New-Carlisle : 50,00 \$

Adoptée

076-2025

NIVELAGE DES ROUTES

Point ajourné.

077-2025

AVIS DE MOTION

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Lida Francoeur, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-08 décrétant une dépense de 70,000 \$ et un emprunt de 70,000 \$ pour la réalisation d'une étude hydrologique petit 2^e rang.

Madame Gisèle Delarosbil ne vote pas pour cause de conflit d'intérêt.

Adoptée

078-2025

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-08 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 70,000 \$ ET UN EMPRUNT DE 70,000 \$ POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDROLOGIQUE PETIT 2^E RANG.

Il est, par la présente, déposé par madame Joanne Ross, conseillère, le projet du règlement numéro 2025-08 décrétant une dépense de 70,000 \$ et un emprunt de 70,000 \$ pour la réalisation d'une étude hydrologique petit 2^e rang.

Madame Gisèle Delarosbil ne vote pas pour cause de conflit d'intérêt.

Adoptée

079-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-03 GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par Tracy Major, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement n° 2024-03 sur la gestion contractuelle soit adopté.

Adoptée

080-2025

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05

Mme Joanne Ross, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Hope Town, le Règlement numéro 2025-05 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'ajouter les usages particuliers 5833 « Auberge ou gîte touristique », 5834 « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) » et 5835 « Hébergement touristique à la ferme » dans les « Autres usages permis » de la zone à dominance « Rurale » 9-RU.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Hope Town informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Hope Town, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

Adoptée

081-2025

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.100B (RÈGLEMENT DE ZONAGE) DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

Il est proposé par Guy Dubois , appuyé par Joanne Ross et résolu à l'unanimité, que le 1^{er} projet de Règlement numéro 2025-05 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de Hope Town seront consultés sur le contenu de ce 1^{er} projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 30 juin 2025, à compter de 19h, à la salle du Conseil de la municipalité de Hope Town.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

082-2025

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-06

Mme Lida Francoeur, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Hope Town, le Règlement numéro 2025-06 modifiant le Règlement numéro 2011.11.100A (Règlement sur les dispositions générales et administratives) de la municipalité de Hope Town sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'ajouter certaines définitions à l'article 12 « Terminologie » du Chapitre 2 « Dispositions interprétatives ».

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Hope Town informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le règlement sur les dispositions générales et administratives de la municipalité de Hope Town, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, serait prohibés dans une des zones concernés.

Adoptée

083-2025

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET
ADMINISTRATIVES DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

Il est proposé par Gisèle Delarosbil , appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité, que le projet de Règlement numéro 2025-06 modifiant le Règlement numéro 2011.11.100A (Règlement sur les dispositions générales et administratives) de la municipalité de Hope Town soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

084-2025

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-07

Mme Lida Francoeur, conseillère, donne avis qu'à une séquence subséquente du Conseil de la municipalité de Hope Town, le Règlement numéro 2025-07 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de modifier l'article 79 faisant partie intégrante de la Section 13 « Implantation de bâtiments accessoires » du Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town.

De plus , en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Hope Town informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Hope Town, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

Adoptée

085-2025

**ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-07
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.100B (RÈGLEMENT
DE ZONAGE) DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le 1^{er} projet de Règlement numéro 2025-07 modifiant le règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town soit adopté

La population et les organismes de la municipalité de Hope Town seront consultés sur le contenu de ce 1^{er} projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 30 juin 2025 à compter de 19 h15, à la salle du Conseil de la municipalité de Hope Town.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope Town pour fin de consultation.

Adoptée

086-2025

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la mairesse, Linda MacWhirter que la séance soit levée : 20h35.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Mairesse

Sonia Aspirot
DG – Greffière-trésorière